



Les RDV du STENC

Transition et maîtrise de l'énergie

Le 9 novembre 2023



Sommaire

Les objectifs

Le dispositif de CEP pour les collectivités

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Le Schéma pour la Transition Energétique

Objectif n°3 : Accélérer la transition énergétique du territoire

Les actions qui permettront d'atteindre l'objectif :

- Encourager la performance énergétique des bâtiments
- Sensibiliser et informer le public sur la consommation énergétique
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer les Smart Grid et d'outils énergétiques connectés
- Rénover le parc de bâtiments pour réduire de 35% ses consommations d'énergie

Diminuer de 30% les dépenses énergétiques des entreprises, des industries et des collectivités



Sommaire

Les objectifs

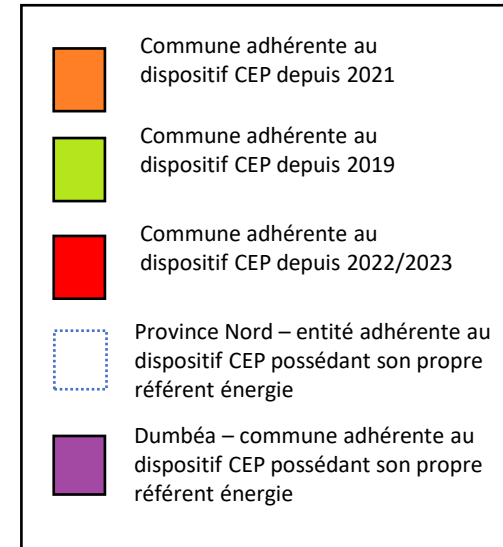
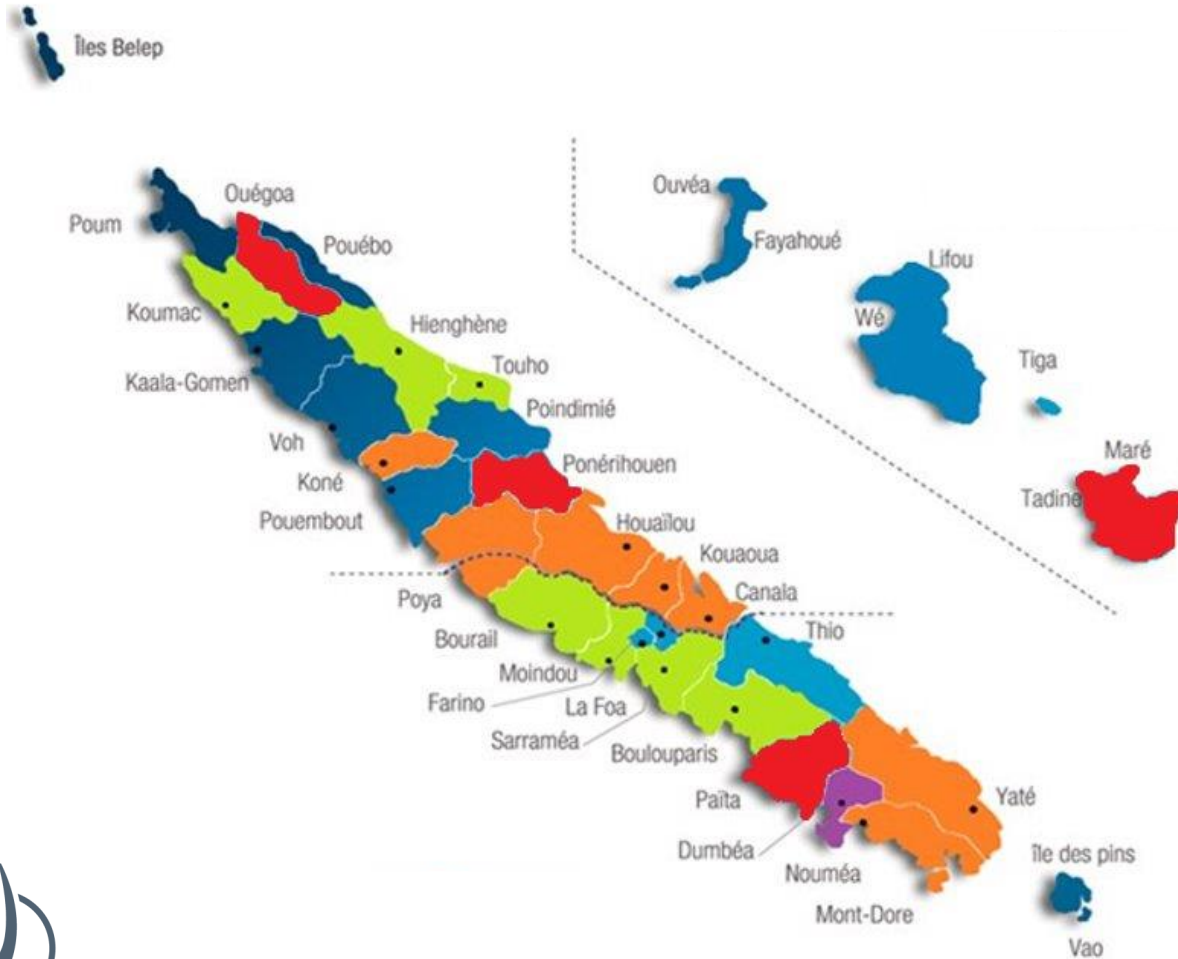
Le dispositif des CEP pour les collectivités

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises



Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé pour les collectivités

La cartographie des collectivités accompagnées



Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé pour les collectivités

Les missions du CEP

Votre CEP est à vos côtés pour vous accompagner à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de votre patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...)

Les avantages de bénéficier de l'accompagnement d'un CEP :

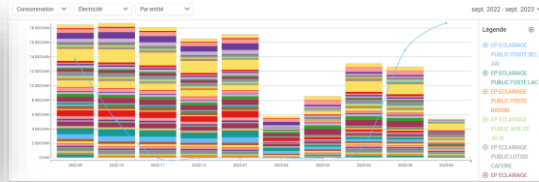
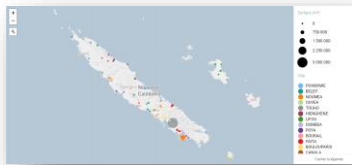
- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale avec 5 conseillers énergie sur l'ensemble du territoire, formé, outillé et animé par l'ACE
- Un conseil objectif et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme



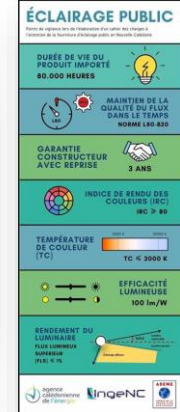
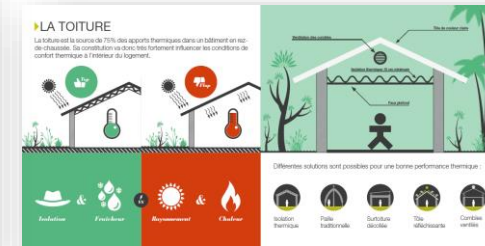
Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé pour les collectivités

 Une aide à la décision

Suivi des consommations et analyses



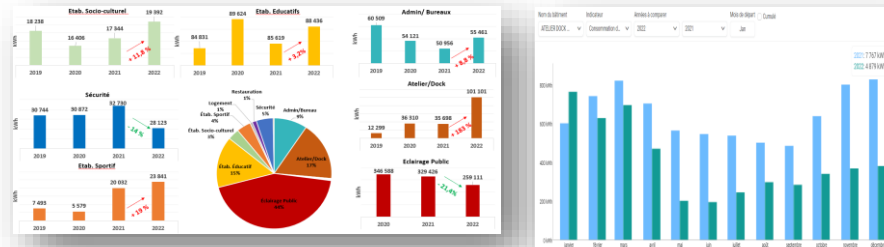
Conseils Techniques



Proposition d'actions et d'accompagnement



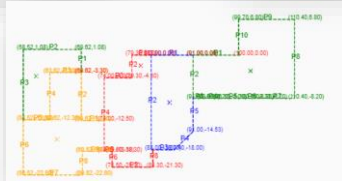
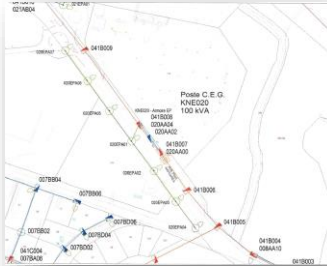
Bilan énergétique du patrimoine



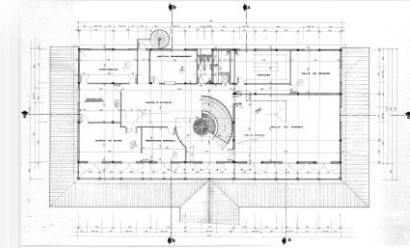
Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé pour les collectivités

 Un appui opérationnel

Accompagnement dans les projets de rénovation ou de construction de la commune

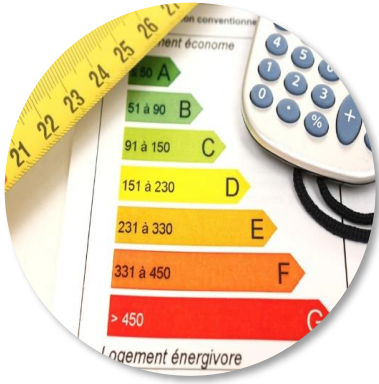


Recensement et analyse du patrimoine



Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les collectivités

AXE 3 : Accélérer la transition énergétique (1/2)



Dispositif 3.1 : Accompagnement à la réalisation de Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Prérequis : Aucun

Secteurs : Tertiaire / Hôtellerie / Commerce / Logement

Niveau d'aide : Jusqu'à **80%**

Plafond d'aide : **0,5 MF CFP**



Dispositif 3.2 : Accompagnement à la réalisation d'un prédiagnostic énergétique

Prérequis : Réponse à une consultation de l'ACE ou de ses partenaires

Secteurs : Autres que ceux éligibles au DPE

Niveau d'aide : Jusqu'à **80%**

Plafond d'aide : **1 MF CFP** par prédiagnostic



Dispositif 3.3 : Accompagnement à la réalisation d'un audit énergétique

Prérequis : Réponse à une consultation de l'ACE ou de ses partenaires

Niveau d'aide : Jusqu'à **80%**

Plafond d'aide : **2,5 MF CFP** par audit

Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les collectivités

AXE 3 : Accélérer la transition énergétique (2/2)



Dispositif 3.4 : Accompagnement à la réalisation d'études en lien avec la transition énergétique

Prérequis : Aucun

Type d'études : Bilan carbone, Accompagnement BDCAL, ...

Niveau d'aide : Jusqu'à **80%**

Plafond d'aide : **2,0 MF CFP**



Dispositif 3.5 : Aide à l'investissement concourant à la transition énergétique du territoire

Prérequis : Réalisation d'un DPE, d'un prédiagnostic, d'un audit énergétique ou du label BDCAL

Modalités : Aide uniquement sur les préconisations formulées dans le prédiagnostic, l'audit énergétique ou le label BDCAL

Niveau d'aide : Jusqu'à **80%** du montant de l'investissement

Plafond d'aide : **10 MF CFP** par projet

Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé pour les collectivités

Un appui opérationnel

Accompagnement aux réponses aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêts



18 juillet 2022
Par Administrateur_ACE

Appel à Projets ACE/ADEME – Isolation de Toiture

Appel à projet ADEME/ACE – Isolation de Toiture L'Agence Calédonienne de...



29 Juin 2023
Par Agence Calédonienne De L'Énergie

Appel à manifestation d'intérêt pour des actions en faveur de la mobilité décarbonée

L'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) en partenariat avec l'ADEME lance un...

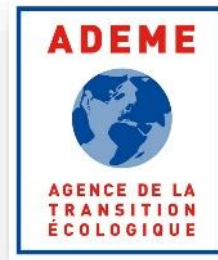


18 juillet 2022
Par Agence Calédonienne De L'Énergie

Appel à Projets ACE/ADEME – Réseaux de froid et chaleur renouvelables et Production d'eau chaude solaire thermique

Appel à Projets ACE/ADEME – Réseaux de froid et chaleur renouvelables et...

Recherche d'accompagnement financier





Sommaire

Les objectifs

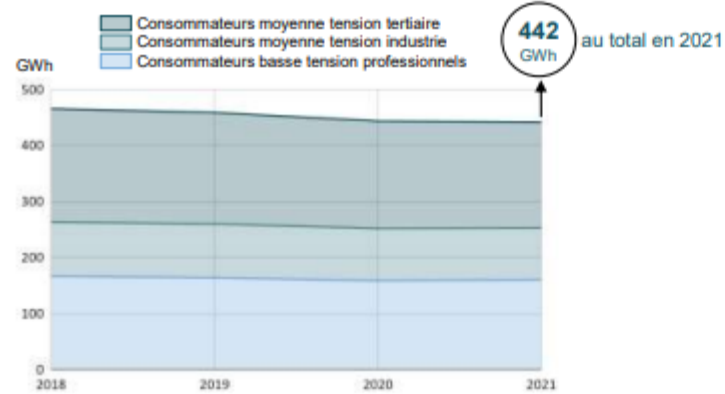
Le dispositif de CEP pour les collectivités

Les dispositifs d'accompagnement pour les entreprises

Consommation énergétique et émissions de GES des entreprises en Nouvelle-Calédonie

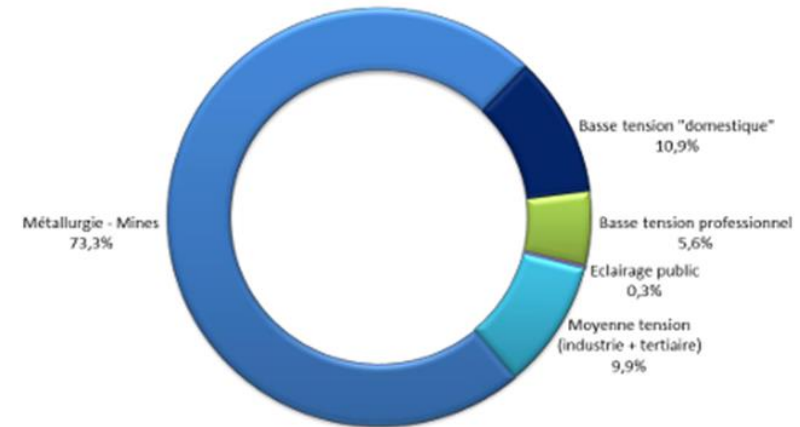
Hors mines et métallurgie

Consommation d'électricité des entreprises



Et 470 GWh en 2022 pour une consommation totale de 3090 GWh

Ventilation de la consommation d'électricité en 2021



Les entreprises, hors secteur mines et métallurgie représentent environ 15% de la consommation électrique globale du territoire (source : rapport STENC 2021 DIMENC)

Émissions de GES de l'industrie⁽²⁾

- 193 ktCO₂ d'émissions directes de GES, en 2021
- - 5% par rapport à 2020



2 objectifs du Pacte Vert : réduire la facture des entreprises ainsi que leur impact carbone

Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les collectivités

AXE 3 : Accélérer la transition énergétique (1/2)

Délibération n° 312 du 28 juin 2023 relative aux prédiagnostics et audits énergétiques

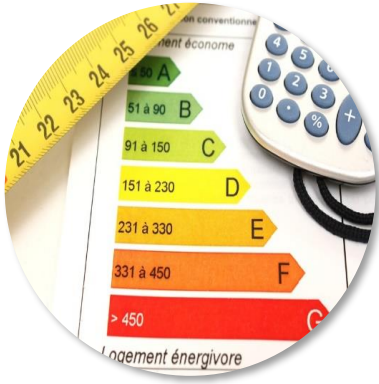
Tout organisme public ou privé bénéficiant d'un abattement sur le tarif de l'électricité en application de la délibération n° 25 du 19 juillet 1996 susvisée réalise, **au minimum tous les quatre ans**, un prédiagnostic énergétique ou, si sa consommation électrique sur l'année écoulée est supérieure à un seuil fixé par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un audit énergétique.

Un **prédiagnostic** énergétique est une analyse méthodologique **non instrumentée** des flux énergétiques d'un organisme lui permettant de dresser une première évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables.

Un **audit** énergétique est une analyse méthodologique **instrumentée** des flux énergétiques d'un organisme lui permettant d'identifier précisément les actions à mettre en œuvre pour réduire ses dépenses énergétiques.

Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les entreprises

AXE 3 : Accélérer la transition énergétique (1/2)



Dispositif 3.1 : Accompagnement à la réalisation de Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Prérequis : Aucun

Secteurs : Tertiaire / Hôtellerie / Commerce / Logement

Niveau d'aide : Jusqu'à **50%**

Plafond d'aide : **0,5 MF CFP**



Dispositif 3.2 : Accompagnement à la réalisation d'un prédiagnostic énergétique

Prérequis : Réponse à une consultation de l'ACE ou de ses partenaires

Secteurs : Autres que ceux éligibles au DPE

Niveau d'aide : Jusqu'à **50%**

Plafond d'aide : **1 MF CFP** par prédiagnostic



Dispositif 3.3 : Accompagnement à la réalisation d'un audit énergétique

Prérequis : Réponse à une consultation de l'ACE ou de ses partenaires

Niveau d'aide : Jusqu'à **50%**

Plafond d'aide : **2,5 MF CFP** par audit

Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les entreprises

AXE 3 : Accélérer la transition énergétique (2/2)



Dispositif 3.4 : Accompagnement à la réalisation d'études en lien avec la transition énergétique

Prérequis : Aucun

Type d'études : Bilan carbone, Accompagnement BDCAL, ...

Niveau d'aide : Jusqu'à **50%**

Plafond d'aide : **2,0 MF CFP**



Dispositif 3.5 : Aide à l'investissement concourant à la transition énergétique du territoire

Prérequis : Réalisation d'un DPE, d'un prédiagnostic, d'un audit énergétique ou du label BDCAL

Modalités : Aide uniquement sur les préconisations formulées dans le prédiagnostic, l'audit énergétique ou le label BDCAL

Niveau d'aide : Jusqu'à **50%** du montant de l'investissement

Plafond d'aide : **10 MF CFP** par projet



Partenaires proposant un accompagnement financier et technique à la transition énergétique des entreprises



En charge d'animer la coordination des partenaires dans le but :

- d'avoir au sein du Pacte Vert des dispositifs qui soient au maximum complémentaires
- de s'assurer d'un maximum de complémentarité et pertinence également dans les entreprises bénéficiaires
- de porter une communication commune autour 'des dispositifs' du Pacte Vert pour les entreprises

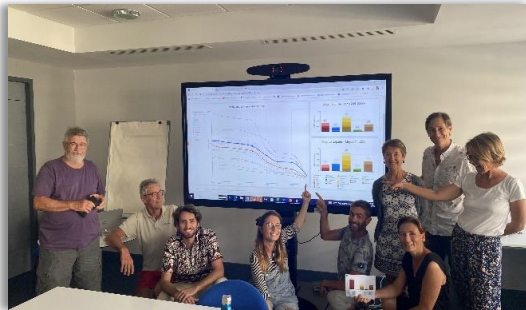


Relais entreprises
chargés de diffuser
l'information autour de
ces dispositifs d'aides

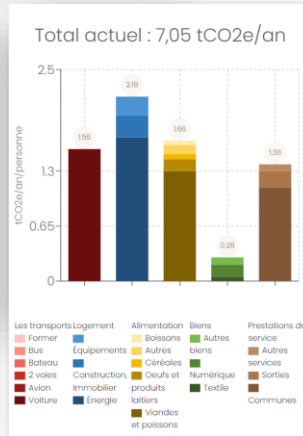
Des outils de sensibilisation

Une sensibilisation aux enjeux climatiques

Des outils adaptés au territoire



Atelier 2tonnes grand public



Fresque avec la commune de Kouaoua



Fresque à l'IUT de Nouville

Les dispositifs d'accompagnement de l'ACE pour les collectivités et entreprises

AXE 1 : Accompagner, sensibiliser et informer les consommateurs d'énergie



Dispositif 1.1 : Structuration de filière

Prérequis : Aucun

Modalités : Etudes visant à accompagner la structuration de nouvelles filières en lien avec la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables et de la mobilité

Niveau d'aide : A définir en fonction de la sollicitation faite et de l'intérêt pour l'ACE

Plafond d'aide : **10 MF CFP**



Dispositif 1.2 : Contribution à la formation professionnelle

Prérequis : Aucun

Modalités : Participation au financement d'actions de formation visant à accompagner la montée en compétence des acteurs de l'énergie en lien avec la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables et de la mobilité

Niveau d'aide : A définir suivant l'intérêt de la formation, du public visé et de l'effet d'échelle

Plafond d'aide : **5 MF CFP**



Dispositif 1.3 : Opération de sensibilisation

Prérequis : Aucun

Modalités : Animation d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnement au changement / Formation à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnement au changement / Contribution au développement d'outils de sensibilisation adaptés à notre territoire

Plafond d'aide : **2 MF CFP**